

Laissez-les vivre...

A chaque retour du « joli » mois de mai, la plupart des fleurs explosent de tous côtés. Les abeilles ne sont pas en reste ; elles ont profité des températures froides qui les retenaient à la ruche pour agrandir leur colonie. La reine, inlassablement, a rempli son rôle de pondreuse et les nourrices ont soigné une abondante progéniture. La ruche est donc devenue trop exiguë pour une famille aussi nombreuse. La moitié de la colonie, emmenée par la vieille reine, profite des premiers jours ensoleillés pour trouver un nouveau logis : c'est l'essaimage, loi naturelle de la reproduction de l'abeille qui aurait disparu depuis des millénaires, s'il n'existait pas.

Parfois lors d'un long week-end, ensoleillé et chaud à souhait, plus d'un apiculteur voit sa ruche se vider d'une multitude (plusieurs dizaines de milliers) d'abeilles. Heureux, celui qui assiste à ce merveilleux spectacle bourdonnant, l'unique jour de fête d'une colonie d'abeilles, parce qu'il peut intervenir sur le champ et récupérer son essaim.

Surpris aussi, les propriétaires qui découvrent de nouveaux locataires : sous le toit, dans un entre-mur, dans une cheminée, sous un plancher, derrière un volet... (jamais dans la terre pour les abeilles domestiques). Et panique : chacun sait que les abeilles piquent !

Que faire ? La valse des appels téléphoniques déferle :

-les abeilles sont protégées et les pompiers refusent de les détruire ;

-les apiculteurs, pas souvent acrobates, n'interviennent pas dans les maçonneries que les propriétaires sont réticents, avec raison, à laisser démolir.

De grâce, laissez-les vivre :

-les abeilles sont inoffensives et ne se soucient ni de vos barbecues, ni de vos enfants, ni de vos animaux domestiques si vous ne vous fourrez pas dans leur nid ;

-dès que la reine est rentrée, les tentatives d'extermination (insecticides et autres qui vous intoxiqueront aussi) ne réussiront qu'à affaiblir l'essaim mais, pas à le supprimer ;

-une colonie qui périt au-dessus d'un plafond, par exemple, dégagera une odeur nauséabonde de bête crevée ; ses cires dégoûlantes de miel laisseront apparaître des taches disgracieuses et indélébiles sur les revêtements.

Il est fort à parier que tolérer la ruche à vaquer à ses occupations ne vous contrariera pas et qu'elle passera inaperçue à la fin de l'été. Certaines vivent des années dans les bâtiments en jetant un essaim chaque année.

Les bourdons et les abeilles solitaires, encore plus sympathiques, ne se préoccupent que de butinage.

Dès fin février, il est conseillé d'installer les nichoirs d'abeilles pour que les femelles installent leur progéniture et lors des premiers soleils printaniers, les allées et venues incessantes de chacune d'elles affairées à nourrir leurs larves font penser à une collectivité parce qu'elles cohabitent à la façon des humains dans des « constructions à habitations multiples ».

Sur 380 espèces (terricoles, rubicoles, charpentières, maçonnes...) en Belgique, 65 sont protégées.

Elles délaissent leur habitat à la fin de la belle saison. C'est alors le moment de boucher toutes les entrées possibles dans vos bâtiments si vous ne voulez plus les accueillir.

Pensez quand même que 75 % de plantes se reproduisent et survivent grâce aux pollinisateurs.

Une piqûre d'abeille peut être douloureuse mais, des réactions ne signifient pas pour autant que l'on soit allergique.

On ne peut savoir si on est allergique au venin d'abeille que lorsqu'on a déjà été piqué par une ABEILLE.

L'abeille laisse son dard dans la plaie et va mourir mutilée, contrairement à la guêpe qui peut piquer plusieurs fois.

Les grosses guêpes aperçues en début de saison, vers mars-avril, sont des reines à la recherche d'un endroit propice à la construction de leur nid qui contiendra plusieurs milliers d'individus à la fin de l'été. Dangereuses et parfois franchement importunes, les guêpes sont cependant utiles dans l'équilibre de la nature parce que, carnivores, elles détruisent quantités de d'insectes nuisibles pour nourrir leurs nombreuses larves.

Les apiculteurs ont besoin de vous :

Pour bon nombre d'apiculteurs, l'hivernage s'est révélé catastrophique. En période d'essaimage, vos propriétés peuvent fournir un logis indispensable à la survie des abeilles. N'essayez pas de déloger ou de détruire ces précieux auxiliaires de la biodiversité. Si vous découvrez un essaim prévenez prioritairement un apiculteur local qui le récupérera pour remplacer un cheptel décimé ou initier un débutant en apiculture.

Les apiculteurs s'occupent uniquement des **abeilles domestiques**. Déplacer un nid d'abeilles sauvages ou de bourdons ne sert à rien, sinon les vouer à leur mort. Pour les guêpes et les frelons, appelez directement les pompiers.

A.B. (2/04/2017)



Photo M.Debecker - essaims dans végétation



Page précédente : Essaim d'abeilles installé depuis plusieurs jours dans un arbre. – photo M.Debecker.



Essaim école communale – juin 2016- photo M.Debecker



Nid de guêpes.- photo M.Debecker



Syrpbe (mouche) sur marguerite – photo A.B.



Bourdon bombus sur compagnon rouge –photo A.B.



Photo J.Leton Essaim dans un plancher